



Stationnement matérialisé sur parties communes

Par fkc

bonjour,

a l'initiative d'un conseiller syndical(il n'y a plus de président)et avec l'approbation du gestionnaire de copropriété ,il a été créée pour véhicules de secours une place de stationnement délimitée en diagonal par des zébrures jaunes(15cm) sur les parties communes au ras de la façade(avec panneau de 40cm sur 40 collé sur cette même façade indiquant: stationnement interdit réservé aux véhicules d'urgence) et de l'entrée de l'immeuble qui se situe dans la cour intérieure. ces " travaux " ont été réalisés sans autorisation des copropriétaires.

tout ceci avec l'injonction de ne pas occuper même pas 5 mn par les copropriétaires cette emplacement qui doit rester impérativement accessible de jour comme de nuit.

le gestionnaire de copropriété avait il le droit de faire réaliser cet emplacement sans l'accord des copropriétaires ?

merci pour vos réponses.